

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-CLÉMENT, SITUÉE AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL
LE 4 DÉCEMBRE 2023, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M^{ME} MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :

M^{me} Mariane Paré, maire
M. Vincent Dodier, conseiller
M. Réjean Simard, conseiller
M^{me} Domenica Guzzo, conseillère
M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée :

M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023
4. Suivi des comités
5. Période de questions portant sur les points à l'ordre du jour
6. Correspondance
 - 6.1 Correspondance générale
 - 6.2 Demande de don
 - 6.3 Cotisation et adhésion
 - 6.3.1 Renouvellement adhésion annuel Espace MUNI
 - 6.3.2 Cotisation au Journal régional Le Haut-Saint-François
 - 6.4 Demande d'appui
 - 6.5 Représentation
 - 6.6 Invitation
7. Administration
 - 7.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers
 - 7.2 Embauche de préposés aux patinoires
 - 7.3 Programme Emploi d'été Canada
8. Transport – Voirie
 - 8.1 Entente intermunicipale pour l'entretien du chemin Poulin avec la Municipalité de Stoke
 - 8.2 Réparation du tracteur T-1501
 - 8.3 Nomination de monsieur Pascal Beaudoin, trappeur, à titre de personne désignée pour l'application de l'article 105 de la loi sur les compétences municipales
 - 8.4 Programmation des travaux de la TECQ 2019-2024, version 4

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

9. Sécurité publique
 - 9.1 Adoption du budget 2023 de la Régie incendie des Rivières
 10. Urbanisme
 - 10.1 Octroi d'un contrat avec Urbatek
 - 10.2 Application règlementaire sur l'éclairage extérieur
 11. Hygiène du milieu
 - 11.1 Renouvellement du contrat avec le groupe Helios (Aquatech)
 - 11.2 Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15
 12. Loisir et culture
 - 12.1 Dépôt du rapport 2023 de la plage
 - 12.2 Dépôt du rapport 2023 du marché public de Dudswell
 - 12.3 Retrait de roc dans les sentiers de la Forêt habitée
 13. Développement
 - 13.1 Volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés
 14. Trésorerie
 - 14.1 Comptes
 - 14.2 Dépôt du rapport financier trimestriel
 15. Avis de motion
 16. Présentation et dépôt de règlement
 17. Adoption de règlement
 18. Divers
 19. Points du maire et suivi des activités du mois
 20. Présentation de projets citoyens
 21. Période de questions
 - 21.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 21.2 Questions des citoyens
 22. Clôture de la séance
 23. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h __.

2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2023-287

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023
RÉSOLUTION 2023-288**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

6.2 Demande de don

6.3 Cotisation et adhésion

**6.3.1 Renouvellement adhésion annuel Espace MUNI
RÉSOLUTION 2023-289**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Espace MUNI accompagne les municipalités afin qu'elles puissent améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et citoyens dans une perspective de développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme outille et accompagne la Municipalité dans l'élaboration de politiques publiques inspirées par et pour les municipalités;

CONSIDÉRANT l'axe 6 de la planification stratégique, qui vise à adopter une stratégie en tenant compte des attentes des citoyens afin de susciter leur participation et accroître leur sentiment d'appartenance.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell renouvelle l'adhésion à Espace MUNI, au coût de 85 \$ par an;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 130 00 494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.3.2 Cotisation au Journal régional Le Haut-Saint-François
RÉSOLUTION 2023-290**

CONSIDÉRANT QUE le Journal régional Le Haut-Saint-François est distribué sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont invitées à contribuer financièrement au journal, et ce, depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle demandée est établie à 1,40 \$ par citoyen pour l'année 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell contribue financièrement au Journal régional Le Haut-Saint-François, au tarif de 1,40 \$ par citoyen, pour un montant total de 2 622,20 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 130 00 494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Demande d'appui

6.5 Représentation

6.6 Invitation

7. ADMINISTRATION

**7.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers
RÉSOLUTION 2023-291**

CONSIDÉRANT QUE trente (30) jours après son élection et à la date d'anniversaire de son élection, le candidat élu doit déposer une déclaration de ses intérêts pécuniaires, à défaut de quoi il ne peut siéger au conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les élus suivants déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires :

M^{me} Mariane Paré, maire
M. Vincent Dodier, conseiller
M. Réjean Simard, conseiller
M^{me} Domenica Guzzo, conseillère
M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 Embauche de préposés aux patinoires
RÉSOLUTION 2023-292**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE M. Malcolm Bennett soit embauché à titre de préposé à la patinoire au parc Gordon-MacAulay, selon les conditions suivantes :

- pour l'entretien et la surveillance à 19,53 \$/l'heure;

QUE le poste de préposé à la patinoire au parc Jocelyn-Gouin demeure ouvert et que la directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Solange Masson, soit autorisée à procéder à l'embauche aussitôt que possible, selon les candidatures reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Programme Emploi d'été Canada RÉSOLUTION 2023-293

CONSIDÉRANT QUE le ministère Emploi et Développement social Canada permet aux municipalités de déposer un projet dans le cadre du programme Emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT QU'Emplois d'été Canada (EEC) est un programme sous la Stratégie emploi et compétences jeunesse qui vise à fournir des services flexibles et holistiques pour aider tous les jeunes Canadiens à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunéré pour réussir la transition sur le marché du travail.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell désigne M. Alain Bourgeois, agent de développement, comme personne-ressource principale dans le dossier Emploi d'été Canada et qu'elle lui permette de faire les suivis auprès d'EEC au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT - VOIRIE

8.1 Entente intermunicipale pour l'entretien du chemin Poulin avec la Municipalité de Stoke RÉSOLUTION 2023-294

CONSIDÉRANT QUE le chemin Poulin est traversé par la limite commune des territoires de la Municipalité de Stoke et de Dudswell;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal afin de conclure une entente intermunicipale relative à l'entretien du chemin Poulin;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objet d'assurer par la Municipalité de Dudswell l'entretien hivernal d'une portion du chemin Poulin, d'une longueur d'environ 600 mètres ainsi que de sa virée située sur le territoire de la Municipalité de Stoke, au coût de 2 500 \$ par année, montant qui sera indexé chaque année selon l'IPC.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell convienne d'une entente intermunicipale pour l'entretien du chemin Poulin avec la Municipalité de Stoke;

QUE madame Mariane Paré, maire et madame Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière soient mandatées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Dudswell, les documents nécessaires à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2 Réparation du tracteur T-1501
RÉSOLUTION 2023-295**

CONSIDÉRANT le bris de la pompe hydraulique survenu sur le tracteur T-1501;

CONSIDÉRANT QUE cette pompe est nécessaire à l'utilisation des accessoires du tracteur;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur T-1501 nécessite le remplacement de la pompe hydraulique;

CONSIDÉRANT les besoins d'équipements du service de voirie pour les opérations d'entretien estival et hivernal du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le coût des réparations est évalué à 5 838,21 \$, plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal autorise la réparation du tracteur T-1501 pour une somme de 5 838,21 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 320 50 525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3 Nomination de monsieur Pascal Beaudoin, trappeur, à titre de personne désignée pour l'application de l'article 105 de la loi sur les compétences municipales
RÉSOLUTION 2023-296**

CONSIDÉRANT l'entente en vigueur entre la Municipalité de Dudswell et la MRC du Haut-Saint-François datée du 12 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 107 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE des barrages de castors sont présents sur le territoire de la Municipalité de Dudswell et obstruent l'écoulement naturel de certains cours d'eau dont la gestion relève de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les obstructions peuvent avoir des impacts et engendrer des dommages sur les réseaux routiers.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell nomme M. Pascal Beaudoin à titre de personne désignée afin de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux conformément à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.4 Programmation des travaux de la TECQ 2019-2024, version 4
RÉSOLUTION 2023-297**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Adoption du budget 2024 de la Régie incendie des Rivières RÉSOLUTION 2023-298

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell doit adopter le budget 2024 présenté par la Régie incendie des Rivières;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la Régie incendie des Rivières présente des revenus de 2 031 153 \$, soit une hausse comparativement à 2023 qui affichait 1 020 360 \$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Municipalité de Dudswell sera de 397 084 \$, comparativement à 225 153 \$ l'an dernier;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la nouvelle entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et à la constitution de la Régie incendie des rivières, signée en novembre dernier, la Régie incendie des rivières versera une compensation de 95 318 \$ à la Municipalité pour l'exercice financier 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell adopte le budget de la Régie incendie des Rivières pour l'exercice financier 2024, prévoyant un budget équilibré de 2 031 153 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. URBANISME

**10.1 Octroi d'un contrat avec Urbatek
RÉSOLUTION 2023-299**

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un inspecteur municipal a occasionné un certain retard dans le traitement des dossiers en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Urbatek, couvrant l'ensemble des services ci-dessous mentionnés :

- L'inspection des permis à fermer;
- La transmission des permis à l'évaluateur;
- La rédaction des avis pour les travaux non conformes aux permis et pour les travaux non terminés;
- Toute autre tâche nécessaire à la réalisation des services susmentionnés.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell octroie un contrat à la firme Urbatek, le tout selon la soumission déposée pour un montant maximum de 5 000 \$;

QUE la Municipalité de Dudswell désigne la firme Urbatek et tous ses employés à agir à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour et au nom de la Municipalité de Dudswell;

QUE cette désignation permet la délivrance de permis, la délivrance de constat d'infraction contre tout contrevenant aux dispositions d'un règlement d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, installation septique, émission des permis et certificats, démolition de bâtiment, permis d'abattage, dérogation mineure, etc.) et d'accomplir les devoirs et responsabilités afférentes à ce poste ainsi que le pouvoir de visiter les propriétés de la Municipalité conformément au Code municipal;

QUE cette désignation permet également de reconnaître Urbatek et ses employés comme responsables pour régler les mécontentes en vertu des articles 34 à 48 de la Loi sur les compétences municipales et sur demandes des citoyens;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 610 00 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.2 Application règlementaire sur l'éclairage extérieur
RÉSOLUTION 2023-300**

CONSIDÉRANT QU'est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Dudswell, le règlement des permis et certificats n° 2017-229;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit la nomination, par le conseil municipal, d'un inspecteur en bâtiment et environnement responsable de l'application des différents règlements d'urbanisme de la Municipalité;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC du Haut-Saint-François et par conséquent celui de la Municipalité de Dudswell font partie de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM) depuis sa création en 2007;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux d'application règlementaire sont au cœur de la gestion de la RICEMM;

CONSIDÉRANT QUE bien que l'approche de gestion ait toujours été centrée sur la collaboration et la sensibilisation, la gestion de la dimension règlementaire demeure un aspect fondamental de la Réserve, et un enjeu d'importance en vue d'assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE les constats relatifs aux défis de l'application règlementaire sur le territoire de la RICEMM sont nombreux et exprimés depuis longtemps par ses gestionnaires et partenaires;

CONSIDÉRANT QU'il est peu réaliste d'attendre des inspecteurs en bâtiment et environnement et autres intervenants, une maîtrise approfondie des connaissances nécessaires au travail d'application règlementaire en éclairage extérieur et contrôle de la pollution lumineuse;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur sur le territoire possède une complexité intrinsèque liée à son champ d'application, malgré les efforts consentis pour la simplifier;

CONSIDÉRANT QUE le travail d'application règlementaire exige une certaine compréhension du fonctionnement et des caractéristiques techniques des appareils d'éclairage et des instruments de mesure associés;

CONSIDÉRANT QU'une compréhension minimale de la physique de la lumière et de la vision ainsi que des unités de mesure est importante pour bien maîtriser les problématiques et solutions possibles sur le terrain, comme pour être en mesure de communiquer clairement les enjeux aux citoyens, commerçants et intervenants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le travail d'application règlementaire en éclairage extérieur exige un minimum de travail en soirée, ce qui est peu attractif pour les personnes responsables;

CONSIDÉRANT QUE le budget limité dédié aux inspecteurs en bâtiment et environnement ainsi que les enjeux de pollution lumineuse, moins urgents par rapport à d'autres dossiers, rendent ce travail difficile à prioriser relativement à l'ensemble de leurs tâches;

CONSIDÉRANT QUE pendant ce temps, de nombreux éclairages non conformes sont installés sur le territoire, dégradant la qualité du ciel étoilé et menaçant la pérennité à long terme de la Réserve;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2019, les MRC de Sherbrooke, Granit et du Haut-Saint-François travaillent de concert avec les représentants de l'Astrolab du Mont-Mégantic pour la préservation du ciel étoilé et forment le Comité des 3 MRC/RICEMM;

CONSIDÉRANT QU'une planification stratégique 2020-2023 et un plan d'action triennal ont été mis en place et que la MRC du Haut-Saint-François a participé à un budget conjoint des trois (3) parties;

CONSIDÉRANT QU'une planification stratégique 2023-2026 et un plan d'action triennal ont été mis en place et que la MRC du Haut-Saint-François a pris la décision de participer à nouveau à un budget conjoint des trois (3) parties;

CONSIDÉRANT QU'un montant annuel de 25 000 \$ provenant du FDLR du HSF a été affecté (pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026) à la réalisation du plan stratégique;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique vise entre autres à diminuer la responsabilité des municipalités pour l'émission des permis en lien avec l'éclairage nocturne;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2021-2022 de la planification stratégique prévoyait l'embauche d'une ressource partagée et par conséquent la création d'un poste « d'agent de protection du ciel étoilé » pour le Haut-Saint-François et le Granit;

CONSIDÉRANT QUE le financement de cette ressource s'effectue à même le financement annuel du plan stratégique de la RICEMM;

CONSIDÉRANT QUE le mandat se réalisera avec l'équivalent de 300 heures par MRC, pour une période d'embauche équivalente à 17 semaines/an;

CONSIDÉRANT QUE la ressource est gérée par l'équipe du parc national du Mont-Mégantic (PNMM), en collaboration avec les MRC. Le PNMM embauche, forme et encadre la ressource en poste en fonction des objectifs et des balises établis conjointement avec les MRC;

CONSIDÉRANT QUE la ressource partagée a été embauchée et a œuvré sur le territoire des municipalités de Weedon et de Westbury en 2022 et d'Ascot Corner et d'East Angus en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite et le renforcement de l'appui aux inspecteurs des municipalités ciblées en 2022 et 2023 s'avèrent nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la ressource partagée ne pourra donc ajouter qu'une seule municipalité à son mandat en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a été identifiée comme la seule municipalité du Haut-Saint-François qui bénéficiera de ce service pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les tâches de la ressource se définissent comme suit :

Formation	<ul style="list-style-type: none">• Réglementations en vigueur et pollution lumineuse;• Territoire d'intervention et collaborateurs;• Lumière et principes de l'éco-éclairage;• Inventaire terrain et instruments de mesure;• Modèles et spécificités techniques des luminaires.
Champs d'intervention	<ul style="list-style-type: none">• Bâtir un protocole d'intervention en partenariat avec les inspecteurs municipaux;• Bâtir un plan de patrouille du territoire pour cibler les éléments de non-conformités et un registre de ceux-ci;• Agir en sensibilisation et accompagnement personnalisé avec les propriétaires, selon le plan d'intervention et les secteurs prioritaires déterminés;• Mettre en place un mécanisme de transmission des dossiers problématiques auprès des inspecteurs municipaux.
Secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les secteurs prioritaires d'intervention avec différents outils (ex : carte satellite, photos panoramiques nocturnes, photos drone, etc.), afin de cibler les plus grands émetteurs et les plus grands gains en termes de réduction de la pollution lumineuse sur le territoire.

CONSIDÉRANT QUE les mécanismes d'échanges d'informations et de collaboration avec les inspecteurs en bâtiments et environnement seront à préciser en début de mandat;

CONSIDÉRANT QU'un bilan annuel des actions menées dans la RICEMM par l'agent de protection du ciel étoilé sera intégré à la reddition de compte annuel présenté au Comité des 3 MRC/RICEMM, selon le mode de fonctionnement du Comité, tel qu'il a été adopté. À titre informatif, ce bilan contiendra le nombre de sites inspectés, le nombre d'interventions de sensibilisations menées, et ce, pour chaque MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell accueille favorablement la présence d'une telle ressource sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell doit attribuer au poste « d'agente de protection du ciel étoilé », par le biais de résolutions adoptées, un « pouvoir de visite ». Le poste ne se voyant pas attribuer de pouvoir coercitif, celui-ci demeurera entièrement sous la responsabilité de la Municipalité de Dudswell, lorsqu'applicable.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell nomme madame Séverine Clause, agente de protection du ciel étoilé de la RICEMM ainsi que M. Rémi Boucher, comme personnes agissant à titre de fonctionnaires pour la Municipalité lorsqu'ils procèdent à l'observation des propriétés à partir de chemin public ou lorsqu'ils se rendent sur les propriétés privées pour y laisser une information à l'intention des occupants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Renouvellement du contrat avec le groupe Helios (Aquatech) RÉSOLUTION 2023-301

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell doit assurer un suivi et faire l'entretien de ses usines d'eaux usées et d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a actuellement recours aux services professionnels du groupe Helios (Aquatech) pour l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel possède une clause de renouvellement du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite s'engager sur une entente trimestrielle, reconductible;

CONSIDÉRANT QUE la facturation sera établie sur une base mensuelle au coût de 4 392 \$ par mois, plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell autorise le prolongement du contrat actuel avec le groupe Helios (Aquatech) pour l'opération et l'entretien de ses installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées, et ce, selon une entente trimestrielle, reconductible selon les besoins;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 412 00 411 et 02 414 00 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15 RÉSOLUTION 2023-302

CONSIDÉRANT le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

CONSIDÉRANT QUE les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell s'engage à :

- À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier;
- À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire;
- À participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité;
- À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030;
- À protéger durablement les habitats des espèces à situation précaire;
- À participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation;
- À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIR ET CULTURE

12.1 Dépôt du rapport 2023 de la plage

M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport 2023 de la plage.

12.2 Dépôt du rapport 2023 du marché public de Dudswell

M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport 2023 du marché public.

12.3 Retrait de roc dans les sentiers de la Forêt habitée RÉSOLUTION 2023-303

CONSIDÉRANT QUE des travaux de retrait de roc étaient nécessaires dans le sentier Du Petit Lac et le sentier Des Crêtes de la Forêt habitée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été présentés et recommandés par le Comité de la Forêt habitée.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la facture de 5 800,49 \$, taxes incluses, de Transport Excavation Stéphane Nadeau inc. soit payée;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 50 991.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉVELOPPEMENT

**13.1 Volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés
RÉSOLUTION 2023-304**

CONSIDÉRANT QU'en 2009, le secrétariat aux aînés (SA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a créé le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE le Haut-Saint-François est accrédité comme une MRC amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a contribué dans une démarche de concertation et de mobilisation qui a donné lieu à une politique et un plan d'action local pour répondre aux besoins des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien à la démarche MADA pour soutenir la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés en finançant une ressource pour accompagner les MRC et les municipalités.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell se joint à la demande collective de la MRC du Haut-Saint-François pour obtenir l'aide de la coordination de la MRC dans la mise en œuvre de son plan d'action;

QUE la Municipalité de Dudswell désigne également le préfet et le directeur général et greffier-trésorier pour la représenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. TRÉSORERIE

**14.1 Comptes
RÉSOLUTION 2023-305**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

3439	George Allen	Contrat de vidanges 2023-2024	1 042.55 \$
3440	Poulin Jetsable inc.	Contrat de déneigement 2023-2024	8 953.68 \$
3441	Régie Inter.San. des Hameaux	Collecte plastique agricole	1 387.50 \$
3442	Terapro Agriculture	Entr. & rép. - véhicule voirie	9 717.01 \$
3443	APLAD	Remboursement - bouées	197.71 \$
3444	9146-8801 Québec inc.	Décompte progressif no.1 (du Lac)	488 683.97 \$
3445	Ferme Daniel Breton	Piquets - sentier pédestre	2 274.21 \$
3446	BMR G. Doyon inc.	Pièces & accessoires – parcs, c.c.	2 217.17 \$
3447	Eurofins Environex	Analyse – laboratoire	1 045.72 \$
3448	Équiparc	Tables de pique-nique	3 084.78 \$
3449	Gagnon Roger	Remboursement - lavabo c.c.	136.82 \$
3450	Goliath	Panneaux de signalisation	125.18 \$
3451	J.M. Laroche inc.	Entr. & rép. – bâtiments	5 047.35 \$
3452	J.N. Denis inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	4 439.99 \$
3453	ANNULÉ		
3454	Centre Location idéale	Vêtements – voirie	505.89 \$
3455	MRC du Haut Saint-François	Téléphonie IP & office 365	2 485.92 \$
3456	Geneviève Patoine Designer	Carte des attraits	3 492.37 \$
3457	Pierre Chouinard & fils	Carburant diesel	2 558.84 \$
3458	Place 112	Articles divers, fumier – Potagerie	122.54 \$
3459	Quincaillerie N.S. Girard inc.	Pièces & accessoires – pelouse	129.25 \$
3460	RAPPEL	Services conseils - ruisseau du 8 ^e Rang	724.34 \$
3461	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	8 077.19 \$
3462	Régie Inter.San. des Hameaux	Collecte de compost - janv. à sept	20 025.00 \$
3463	Scies à Chaines C. Carrier	Souffleuse	2 970.92 \$
3464	Services Immobiliers JFP	Garage municipal - rapport	1 494.68 \$
3465	Strongco	Entr. & rép. - véhicule voirie	521.03 \$
3466	Terapro Agriculture	Pièces & accessoires - véhicule voirie	1 088.77 \$
3467	Vision solaire inc.	Système d'éclairage solaire	13 567.05 \$
3468	Lessard Clermont	Entr. & rép. - réseau routier & église	14 853.62 \$
3469	Refuge Le Château	Accueil de 2 chats abandonnés	100.00 \$
3470	Bibliothèque Claire D. Manseau	Remboursement-Journée de la Culture	445.08 \$
3471	Bouchard Isaac	Services professionnels	250.00 \$
3472	Bumper To Bumper	Entr. & rép. - véhicule voirie	988.35 \$
3473	Trans. et Exc. Stéphane Nadeau	Travaux sentier – parc (phase 1)	1 934.53 \$
3474	Trans. Excavation Thompson inc.	Frais de transport & élimination	2 926.10 \$
3475	Solmatech	Résolution 2023-195	6 572.49 \$
3476	Aquatech	Forfaitaire - octobre 2023	6 016.37 \$
3477	Camions Globocam Estrie inc.	Entr. & rép. - véhicule incendie	211.79 \$
3478	Faune Estrie Québec	Inspection - ruisseau Rang 8	270.19 \$
3479	Mélanie Godbout photographie	Calendrier 2024 (Photos)	600.00 \$
3480	Le Gros Pierre	Jus de pomme - Boîte à cadeaux	104.50 \$
3481	Ministre des Finances	Déclaration CPTAQ	81.00 \$
3482	Place Aux Jeunes	Contribution 2023	468.25 \$
3483	Pneu Mobiles Sylvain Paré	Entr. & rép. - véhicule voirie	266.17 \$
3484	Thermoshell	Mazout – H.V & SC	2 531.39 \$
3485	Volumacc	Service de messagerie	31.57 \$
Prélèvements			
1846	9146-8801 Québec inc.	Location garage	3 127.28 \$
1847	Basta Communication	Support technique – site Web	91.98 \$
1848-53	9146-8801 Québec inc.	Pierres & gravier – réseau	11 056.92 \$
1854	Cogéco Connexion inc.	Internet – usine e p	83.88 \$
1855-68	Hydro-Québec	Électricité	4 155.99 \$
1869	Ministère du Revenu du Québec	DAS – octobre 2023	19 693.54 \$
1870	Agence du Revenu du Canada	DAS – octobre 2023	7 553.04 \$

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

1871-73	Hydro-Québec	Électricité	200.51 \$
1874-75	Hydro-Québec	Électricité	1 186.19 \$
1876-77	Macpek inc.	Pièces & accessoires – véhicule voirie	85.95 \$
1878-81	Bell Canada	Téléphone	514.46 \$
1882	Cain Lamarre en Fidéicommiss	Services juridiques	365.20 \$
1883-87	Hydro-Québec	Électricité	1 632.45 \$
1888	9146-8801 Québec inc.	Décompte progressif # 1	25 720.20 \$
1889	Prudent Mesure D'urgence	Formation	1 673.47 \$
1890	Services de Cartes Desjardins	Divers	3 826.18 \$
1891	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	429.35 \$
1892-93	9146-8801 Québec inc.	Sable & gravier - réseau routier	59 922.59 \$
1894-95	Bumper To Bumper	Petits outils – voirie	351.57 \$
1896	Centre Amaro des Cantons l'Est inc.	Bouteilles d'eau	80.00 \$
1897	Cogéco Connexion inc.	Internet - usine e p	83.88 \$
1898-99	Hydro-Québec	Électricité	254.28 \$
1900-01	J.N. Denis inc.	Entr. & rép. - véhicule voirie	312.85 \$
1902	Précigrafik Imprimerie	Affichage - sentier vélo de montagne	3 280.24 \$
1903-04	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	1 783.50 \$
1905-06	Sinto inc.	Pièces & accessoires – voirie	1 805.46 \$
1907	9146-8801 Québec inc.	Location – garage	3 127.32 \$
1908-9	Aluminium Matrik 2016 inc.	Entr. & rép. - parc (Bishopton)	3 302.42 \$
1910-11	9146-8801 Québec inc.	Entr. & rép. - réseau routier	875.12 \$
1912	J.N. Denis inc.	Entr. & rép. - véhicule voirie	302.61 \$
1913	Centre Location idéale	Télémétrie TECQ 2019-2023	58.99 \$
1914	Régie intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	607.62 \$

Le tout pour un montant total de 782 891,29 \$.

Un montant de 70 832,74 \$ a été versé en salaire pour la période du 1^{er} au 25 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Dépôt du rapport financier trimestriel

La directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Solange Masson, dépose le rapport financier trimestriel en date du 24 novembre 2023. Les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de ce rapport et s'en déclarent satisfaits.

15. AVIS DE MOTION

16. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

17. ADOPTION DE RÈGLEMENT

18. DIVERS

19. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

20. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1 Réponses aux questions des citoyens

21.2 Période de questions des citoyens

Environ 40 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 17.

Présidente

Secrétaire

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et greffière-trésorière

